

EXTRAIT D'UN
CALENDRIER PERPETUEL D'INDULGENCES PLENIÈRES

MAI

FÊTES OU ÉPOQUES MOBILES

Troisième dimanche après Pâques.

Patronage de saint Joseph

Apostolat de la prière, 2^e degré : *confession et communion ; visite et prière à l'église paroissiale.*

Confrérie du Cœur agonisant de Jésus : *confession, communion, visite et prière.*

Association universelle des familles : *confession communion, visite et prière.*

Tout fidèle qui a fait la neuvaine de saint Joseph : *confession, communion et prière pendant la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (1).*

Confrérie de saint Joseph (B:auvais) : *confession et communion ; visite et prière à l'église de la confrérie.*

Scapulaire de saint Joseph : *confession, communion, visite (1 vêpres) et prière.*

Tout fidèle qui récite, en ce jour, la prière des « Sept Douleurs et des Sept Allégresses de saint Joseph » : *confession et communion.*

Cordon de saint Joseph : *confession et communion ; visite et prière à l'église de l'association.*

(1) On peut faire une fois l'an, à époque libre, cette neuvaine en l'honneur de saint Joseph et en gagner l'indulgence (300 jours chaque jour et une) plénière, en accomplissant les conditions ou pendant la neuvaine ou l'un des huit jours suivants. La piété des fidèles doit préférer la faire en préparation à l'une des deux fêtes de ce saint.